

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1838.

RAPPORT fait par M. MAST DE VRIES, au nom de la commission nommée pour l'examen des projets de loi relatifs à des transferts du budget des affaires étrangères de 1836 et 1837 à celui de 1838 (1).

MESSIEURS,

A la fin de la dernière session, M. le ministre des affaires étrangères vous présenta un projet de loi demandant le transfert d'une somme de fr. 35,000 du budget de 1836 à celui de 1838.

Cette proposition faite pour majorer l'art. 2, chap. I (matériel), et l'article unique, chap. VII (missions extraordinaires et dépenses imprévues), fut renvoyée à une commission spéciale qui eut l'honneur de vous faire son rapport le 18 mai dernier.

A la séance du 21 novembre, M. le ministre des affaires étrangères vous a fait une nouvelle demande de transfert de fr. 42,680.

Vous en avez renvoyé l'examen à la commission sus-indiquée. Elle m'a chargé, Messieurs, de vous présenter son rapport.

Comme les deux demandes de crédit ont lieu pour majorer les mêmes articles, votre commission pense qu'il est convenable de les confondre en un seul projet de loi, au moyen d'un rapport supplémentaire qui annulerait le projet présenté le 18 mai dernier; de cette manière, les demandes qui vous sont faites consistent à transférer, des restants disponibles des exercices de

(1) La commission était composée de MM. DE LANGHE, *président*, VERDUSSEN, KERVYN, DE RENESSE, et MAST DE VRIES, *rapporteur*.

1836 et 1837 à celui de 1838, une somme de fr. 77,680, à répartir sur les chapitres suivants, savoir :

Fr. 12,680 à l'art. 2 du chap. I. — Matériel.

65,000 à l'art. unique du chap. VII. — Missions extraordinaires et dépenses imprévues.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître par le rapport du 18 mai, l'allocation de 40,000 fr., pour missions extraordinaires et dépenses imprévues, portée au budget des affaires étrangères de 1838, était insuffisante. Les seules missions en Portugal et aux États de l'Amérique du Sud ont occasionné une dépense de fr. 45,900.

La reprise des négociations à Londres a obligé le gouvernement à y envoyer différents agents spéciaux. Les frais exigés pour ces missions, n'ont pu être prévus; il en est de même de ceux des agents qui ont été chargés extraordinairement d'améliorer nos relations commerciales : les propositions qui vous sont soumises ont pour but d'y pourvoir.

Quant à la demande de fr. 12,680, faite pour le matériel, il a été fourni des renseignements à la commission qui démontrent que la majeure partie de cette dépense provient du surcroît de travail exigé aujourd'hui pour nos relations extérieures, ainsi que pour la confection des différents traités et actes faits avec des puissances étrangères.

D'après les considérations qui précèdent, votre commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi qui suit :

Le rapporteur,
MAST DE VRIES.

Le président,
DE LANGHE.

PROJET DE LOI.



Leopold,

Roi des Belges, etc.

ARTICLE UNIQUE.

Une somme de fr. 77,680 sera prélevée sur les crédits restant disponibles des budgets de 1836 et 1837, savoir :

Exercice de 1836.

Fr. 11,813-74 sur l'article unique, chap. IV (frais de voyage des agents du service extérieur).

38,000-00 sur l'article unique, chap. V (frais à rembourser aux agents du service extérieur).

Exercice de 1837.

8,333-26 sur l'article unique, chap. III (traitements des agents politiques en inactivité).

17,000-00 sur l'article unique, chap. IV (traitements de quelques agents commerciaux).

2,533-00 sur l'article unique, chap. VII (missions extraordinaires et dépenses imprévues).

Mandons et ordonnons, etc.